

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 24 octobre 2016 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

16-10-827 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 24 octobre 2016 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Service du développement et de l'aménagement du territoire et Service des travaux publics / Mesure organisationnelle transitoire
3. Mesure disciplinaire / Congédiement
4. Mandat / Services professionnels juridiques / Ordonnance de démolition / Lot 1 543 564
5. Période de questions
6. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

16-10-828 Service du développement et de l'aménagement du territoire et Service des travaux publics / Mesure organisationnelle transitoire

CONSIDÉRANT la retraite de M. Marc Côté, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire à compter du 2 janvier 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans les circonstances, d'établir une mesure organisationnelle transitoire au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir avec diligence le remplacement de M. Côté à son poste de direction et que, dans les circonstances, une nomination intérimaire à ce poste de direction constitue la mesure la plus appropriée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer le transfert des dossiers et qu'à cet égard, les connaissances et l'expertise de M. Côté permettent d'en assurer l'efficience;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Martin Houde, directeur général, en date du 14 octobre 2016;

CONSIDÉRANT les recommandations salariales adressées à M. Martin Houde, directeur général par M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, le 17 octobre 2016;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accueille favorablement les recommandations quant à la nomination de M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, et de ce fait, nomme M. Van Neste au poste de directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire par intérim, et ce, à compter du 24 octobre 2016, au salaire prévu à la classe 18, échelon 4 pour l'année 2016, la progression à l'échelon 5 pour l'année 2017 s'effectuant conformément à la recommandation salariale datée du 17 octobre 2016;

QUE dans le cadre de la mesure transitoire, M. Marc Côté soit nommé au poste de conseiller spécial à la transition au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire du 24 octobre 2016 au 2 janvier 2017;

QU'il est entendu que M. Côté conserve son salaire actuel inclus à l'échelle salariale de *l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* et bénéficie des mêmes privilèges et avantages sociaux dont il bénéficiait à titre de directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, jusqu'à sa date effective de départ à la retraite soit, jusqu'au 2 janvier 2017;

QUE la Ville accueille favorablement les recommandations quant à la nomination de M. Bruno Possa, chef de division – Entretien des infrastructures, et de ce fait, nomme M. Possa au poste de directeur du Service des travaux publics par intérim, et ce, à compter du 24 octobre 2016, au salaire prévu à la classe 17, échelon 3 pour l'année 2016, ce montant étant majoré de 2,75 % au 1^{er} janvier 2017;

QU'il est entendu que ces affectations temporaires s'inscrivent dans le cadre d'une mesure organisationnelle transitoire;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-320-00-140	(Salaires cadres TP)	22 000 \$
À :	02-610-00-140	(Salaires cadres SDAT)	22 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-10-829 **Mesure disciplinaire / Congédiement**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de M. Martin Houde, directeur général, daté du 19 octobre 2016 et les faits et conclusions qui y sont rapportés concernant les manquements graves commis par l'employé n° 141;

CONSIDÉRANT que lors de sa convocation le 5 octobre 2016 et à toute autre occasion, l'employé n° 141 n'a pas fourni d'explication permettant de contrer la preuve des manquements qui lui sont reprochés;

CONSIDÉRANT les obligations et les responsabilités que doit assumer la Ville en regard de la nature des manquements commis par l'employé n° 141;

CONSIDÉRANT la rupture du lien de confiance nécessaire au maintien du lien d'emploi de l'employé;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décide en conséquence que l'employé n° 141 soit congédié à compter du 19 octobre 2016, pour les raisons invoquées dans le rapport de recommandations de M. Martin Houde, directeur général, daté du 19 octobre 2016;

QUE tous les avantages dont bénéficie l'employé prennent fin à la date du congédiement;

QUE la Ville autorise le directeur général à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QUE le directeur général, la directrice des ressources humaines, le directeur des finances et de la trésorerie, le directeur du Service de sécurité incendie, le chef de division – Opérations et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

16-10-830 Mandat / Services professionnels juridiques / Ordonnance de démolition / Lot 1 543 564

CONSIDÉRANT la présence, depuis plusieurs années, d'un bâtiment incendié sur le lot 1 543 564;

CONSIDÉRANT que la présence de ce bâtiment contrevient à la réglementation municipale et constitue une nuisance;

CONSIDÉRANT que le pont qui enjambe la rivière Quinchien sur cet immeuble est dans un état dangereux tel qu'il est susceptible de mettre en péril la vie et la sécurité des personnes qui l'utilisent;

CONSIDÉRANT que ce pont est susceptible d'être utilisé par des élèves d'une école primaire sise à moins de 500 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un avocat afin d'entreprendre tous les recours disponibles pour procéder à la démolition des restes du bâtiment et du pont;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Barrette & associés avocats inc. soit mandatée afin d'entreprendre tous les recours nécessaires en vue d'obtenir de la Cour supérieure une ordonnance de démolition du bâtiment sis sur le lot 1 543 564 ainsi que pour le nettoyage du site;

QU'elle soit en outre mandatée afin d'entreprendre, de manière urgente, les recours nécessaires pour obtenir une ordonnance de démolition du pont présent sur le même lot;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-10-831 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

16-10-832 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 03 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe